03 septembre 2018

L'Église juge la peine de mort "inadmissible"

Dans une lettre du 1er août 2018, adressée aux évêques, la Congrégation pour la doctrine de la foi a présenté la nouvelle formulation du n° 2267 du *Catéchisme de l'Église catholique* qui déclare la peine de mort "inadmissible".

En 2017, à l'occasion des 25 ans du Catéchisme de l'Eglise catholique, le pape François avait demandé une évolution de la position de l'Eglise sur la peine de mort.

S'appuyant sur l'enseignement de Jean Paul II et la reconnaissance croissante de la dignité de toute personne, quels que puissent être les crimes qu'elle a commis, et donc du respect qui lui est dû, la Congrégation pour la doctrine de la foi a réécrit le n°2267 du Catéchisme pour affirmer que la "peine de mort est inadmissible car elle attente à l'inviolabilité et à la dignité de la personne". L'Eglise demande ainsi la suppression de cette peine radicale partout dans le monde.

Voir l'article détaillé sur le site de la Documentation catholique

Pour citer l'article : https://www.doctrine-sociale-catholique.fr//la-doctrine-sociale-en-debat/242-l-eglise-juge-la-peine-de-mort-inadmissible